

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

cabinet@carrieres-sous-poissy.fr
Tél. 01 39 22 36 02

Carrières-sous-Poissy, le 21/02/2023

« TRAFIC DE TRANSIT DES POIDS-LOURDS À CARRIÈRES-SOUS-POISSY : APRÈS PLUS DE 200 OPÉRATIONS DE CONTRÔLE ET PRÈS DE 300 VERBALISATIONS EN 2022, LA MUNICIPALITÉ INTENSIFIE SES ACTIONS EN 2023 »

Face au trafic de transit de véhicules poids-lourds sur la commune et en particulier sur la RD22 située en plein cœur de Ville, la municipalité, élue en juillet 2020, a pris des mesures pour lutter contre les nuisances qu'il engendre (insécurité routière, pollution, bruit, saturation de la circulation...).

Après des échanges avec les riverains et plusieurs actions préventives, un arrêté municipal a été pris en août 2021 interdisant la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes sur la RD22 (conformément à la réglementation en vigueur, l'arrêté ne concerne pas le trafic qui dessert la commune). Une déviation a été mise en place et les panneaux réglementaires ont été installés.

Depuis, Eddie Aït, maire de Carrières-sous-Poissy, et Françoise Mery, adjointe au maire déléguée à la sécurité publique, à la sécurité routière, à la prévention de la délinquance et à la commission communale de sécurité, ont donné pour instruction aux agents de la Police municipale de procéder à des contrôles inopinés et de mettre en œuvre des actions ciblées.

Pour la seule année 2022, 206 opérations ont été effectuées et près de 300 infractions ont été constatées.

Les Carriérois ne doivent plus subir.

Les contrôles s'intensifieront tout au long de l'année 2023.

Une réflexion est engagée pour étendre le périmètre de l'arrêté municipal à d'autres quartiers de la commune.

Active dans la lutte contre l'insécurité routière, la Ville de Carrières-sous-Poissy a été labellisée « Ville prudente » par l'association Prévention Routière. Un label qui valorise les initiatives de la municipalité (actions de prévention auprès des écoliers par la Police municipale, définition d'un « plan piétons » pour valoriser les atouts de la marche, mise en avant de la pratique du vélo, mise en place d'un comité consultatif du vélo et des mobilités actives...) et ses engagements.

À Carrières-sous-Poissy, l'équipe municipale promeut les circulations douces et les comportements écocitoyens en matière de mobilité.